PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

.....

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

.....

DECRET N°2003 - 94 DU 7 Juillet 2003
RECTIFIANT LE DECRET N° 2002-341 DU 18 AOUT 2002 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU LA CONSTITUTION ;

VU LE DECRET N°2002-341 DU 18 AOUT 2002 TEL QUE RECTIFIE PAR LE DECRET N°2002-364 DU 18 NOVEMBRE 2002 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

DECRETE :

ARTICLE UNIQUE : L'ARTICLE PREMIER DU DECRET N°2002-341 DU 18 AOUT 2002 SUSVISE EST RECTIFIE AINSI QU'IL SUIT:

AU LIEU DE :

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES PRIVATISATIONS, CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE :
M. ISIDORE MVOUBA

LIRE :

MINISTRE D'ETAT, CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE, MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES PRIVATISATIONS :
M. ISIDORE MVOUBA

LE RESTE SANS CHANGEMENT

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 7 Juillet 2003

DENIS SASSOU N'GUESSO